

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 MARS 2018 A 19 H 30**

L'an **deux mil dix-huit, les deux mars à 19 h 30**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la suite de la convocation du **21 février 2018**.

### **Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Jean-Paul HILPERT, François SALING, Fabrice DAMILO, Tulio PALA, Eliane FISCHER, Dominique LEBLANC, Walter GATTERA, Frédéric BAUMANN, Jean PROFIT, Areskya MEZIANI Isabelle FILORIZZO, Souhaila BOUKROUNA.

### **Absents excusés et procurations :**

Linda ALESSI donne procuration à Tulio PALA

Yves HERMAN donne procuration à Walter GATTERA

Céline HOTTIER, Lucienne DESOGUS, Samaye TURKELI, Dominique MERTZ

Le Maire propose de rajouter les points suivants :

- Participation de la commune au dispositif de soutien aux commerces en 2018.
- Demande de subvention de la « Prévention Routière de Metz ».
- Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2018 pour la construction de deux salles de classe supplémentaires dans la nouvelle école élémentaire.
- Locations du foyer socio-culturel au scrabble club.

### **Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal**

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** d'approuver le dernier compte rendu du conseil municipal.

### **Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal décide de désigner comme secrétaire de séance :  
**M. Dominique LEBLANC.**

## **I) FINANCES**

### **I.A. COMPTES ADMINISTRATIF 2017**

#### **1a. Budget Principal**

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité d'adopter** le compte administratif 2017 qui se résume comme suit :

REALISATIONS	SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	POUR INFO
EXERCICE 2017	FONCTIONNEMENT			EXCEDENT
		1 142 588,32 €	1 500 460,16 €	357 871,84 €
	INVESTISSEMENT	411 871,98 €	397 542,51 €	DEFICIT - 14 329,47 €
REPORTS				
EXERCICE 2016	FONCTIONNEMENT	- €	353 371,13 €	- €
	INVESTISSEMENT	31 535,61 €		- €
	TOTAL REALISATIONS + REPORTS	1 585 995,91 €	2 251 373,80 €	665 377,89 €
RESTES A REALISER REPORT EN 2018	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	2 241 295,00 €	1 312 098,00 €	- 929 197,00 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	1 142 588,32 €	1 853 831,29 €	711 242,97 €
	INVESTISSEMENT	2 684 702,59 €	1 709 640,51 €	- 975 062,08 €
	TOTAL CUMULE	3 827 290,91 €	3 563 471,80 €	- 263 819,11 €

### 1b. Affectation du résultat (budget principal 2017)

Après avoir pris connaissance des résultats figurant au compte administratif 2017 le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement** comme suit :

Résultat de la section d'investissement : **- 45.865,08 €**

Restes à réaliser en dépenses : **2.241.295 €**

Restes à réaliser en recettes : **1.312.098 €**

Besoin d'autofinancement de la section d'investissement : (déficit) de **45.865,08 € + (2.241.295 € - 1.312.098 €) = 975.062,08 €**.

Le résultat de fonctionnement de **711.242,97 €** qui est inférieur au besoin d'autofinancement de la section d'investissement doit être affecté en totalité au compte 1068.

### I.B. COMPTE DE GESTION DU TRESORIER EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **d'approuver** le compte de gestion 2017 du Trésorier qui présente les mêmes résultats.

### I.C. Constataion de pertes sur créances éteintes

- Délibération constatant l'irrécouvrabilité de la créance
- Vote des crédits nécessaires au BP. 2018 à l'article 6542

Le Conseil Municipal est appelé à constater par délibération l'irrécouvrabilité d'une créance suite à un sinistre du 16 décembre 2011. Cette créance d'un montant de 3.969,52 € concernait des dégâts sur un candélabre d'éclairage public. Ce dernier avait été endommagé par une société de transports de TENTEING et dont la gérance était assurée par M. Patrice DREYDEMY. Un jugement du 19 mai 2016 a prononcé l'achèvement des opérations de liquidation en raison d'un actif insuffisant.

Suite au jugement précité et à la demande de la Trésorerie de Freyming-Merlebach, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **constater** l'irrecouvrabilité d'une créance d'un montant de **3.969,52 €**.
- **voter** les crédits nécessaires à l'article 6542 du budget primitif 2018.

#### **I.D. Amortissement d'une subvention d'équipement**

- Délibération constatant l'amortissement
- Vote des crédits au BP 2018

Par délibération en 2015, le Conseil Municipal avait alloué une subvention d'équipement de 1.000 € à la boulangerie Karmann dans le cadre de la participation de la commune au dispositif de soutien aux commerces. Au regard de l'article L2321-2-28 du C.G.C.T. les subventions versées et imputées au chapitre 204 doivent être amorties. S'agissant d'une aide à l'investissement des entreprises la durée maximale d'amortissement est de 5 ans.

Le Conseil Municipal après exposé du Maire décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le tableau d'amortissement comme suit :  
Montant de la subvention d'équipement : **1.000 €**  
Durée de l'amortissement : **5 ans**  
Montant de l'amortissement annuel : **200 €**  
Année de départ de l'amortissement : **2018**  
Année de fin de l'amortissement : **2023**

**Opérations budgétaires à prévoir pour chaque exercice :**

<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>articles</b>	<b>Montants</b>
O42	6811	200,00 €
<b>Section d'investissement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>articles</b>	<b>Montants</b>
O40	6811	200,00 €

- **de voter** les crédits nécessaires.

#### **I.E. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FSIL 2018 (FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL)**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **de solliciter au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour l'exercice 2018**, une subvention pour la construction de deux salles de classes supplémentaires à l'école élémentaire de Théding.

Ces travaux sont nécessaires pour répondre à la demande du Gouvernement tendant à mettre en place à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 le dédoublement des effectifs dans les classes de CP et CE1 dans les communes classées en zone REP (Réseau d'Education Prioritaire).

- d'adopter le plan de financement suivant :

LIBELLES DEPENSES	MONTANTS HT	LIBELLES RECETTES	MONTANTS HT
CONST. EC. ELE. TR. FONCT. 02	289 020 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AMITER	64 659 €
complément de 2 classes suite dédoublement de classes CP et CE1 (MACRON)		Subvention au titre de l'AMITER 2018	
MAITRISE D'ŒUVRE	28 633 €	DETR EXERCICE 2018	64 050 €
Architecte et bureaux d'études annexes		PARTIE CONST. 2 SALLES	
MISSION ET ETUDES DIVERSES	2 599 €	ETAT FSIL 2018	128 100 €
Etude de sol, contrôle complémentaire		Fonds propres	63 543 €
<b>TOTAL</b>	<b>320 252 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>320 352 €</b>

#### I.F. Demande de subvention Prévention Routière

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité sur proposition de l'adjoint Tulio PALA, d'allouer une subvention de 100 € à l'association Prévention Routière, Comité Départemental de la Moselle de Metz.

## II) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE FORBACH « PORTE DE FRANCE »

### II.A Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Désignation d'un titulaire et d'un suppléant

Par délibération en date du 23 janvier 2018 le Conseil Communautaire a décidé, conformément aux dispositions légales, de l'institution d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT est composée de 21 membres titulaires à savoir un par commune membre de l'EPCI. En outre il est prévu la désignation d'autant de membres que de suppléants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Jean-Paul HILPERT titulaire et Mme Eliane FISCHER suppléante.

Ces membres seront appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

### II.B Dispositif de soutien aux commerces 2018

La Communauté d'Agglomération de Forbach, Porte de France, a reconduit par délibération du Conseil Communautaire du 21 janvier 2018 pour 2018 le dispositif de soutien aux commerces (appelé anciennement FISAC).

La participation de la communauté d'agglomération de Forbach « Porte de France » est la suivante : 20 % de l'investissement HT avec un subventionnement de 8.000 € maximum.

La commune de Thédning avait déjà soutenu ce dispositif en 2015. Le taux retenu avait été de 10 % limité à 1.000 € dans la limite de 1.400 € (budget prévisionnel 2015).

Il est donc proposé de renouveler ce dispositif en partenariat avec la CAPF de Forbach.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'adhérer** pour l'exercice 2018, au Soutien aux Investissements des commerçants et artisans mis en place par la CAPF de Forbach.
- **de fixer** le budget prévisionnel pour l'exercice 2018 à un montant prévisionnel de 1.400 €.
- Le taux retenu pour cet exercice sera de 10 % plafonné à 1.000 €.
- **de voter** les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

### III) DIVERS

#### Mise à disposition gratuite en 2018 des salles communales au Scrabble Club

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder au Scrabble Club de Thédning, 10 mises à disposition gratuites en 2018.**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.**